




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18334-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1363

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - ADOPTION ET MISE OEUVRE DES STRATEGIES TERRITORIALES DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



11.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - ADOPTION ET MISE OEUVRE DES STRATEGIES TERRITORIALES DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme cela a été affirmé à plusieurs reprises au sein du Conseil Municipal, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite aujourd'hui inscrire sa politique de sécurité et de prévention de la délinquance dans un cadre institutionnel de coproduction de sécurité en partenariat avec les institutions de l'Etat et les Collectivités Territoriales. A cette volonté préside la nécessité d'appréhender l'action de chacun de manière globale et coordonnée autour du Maire.

I - Contexte Juridique

Ce travail s'inscrit pleinement dans la continuité et la déclinaison de la politique nationale menée depuis ces dernières années en matière de prévention et de sécurité qui a permis d'instituer un socle de référence, plaçant le premier magistrat de la Ville au cœur des dispositifs de prévention de la délinquance.

Ainsi, en premier lieu, la loi relative à la prévention de la délinquance du 05 mars 2007 a rendu l'institution d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance obligatoire dans les Villes de plus de 10 000 habitants et a inscrit la prévention de la délinquance comme une politique transversale qui s'appuie sur des vecteurs éducatifs, sociaux mais aussi sécuritaires.

Par la suite, le Plan National de Prévention de la Délinquance et d'Aide aux victimes présenté le 02 octobre 2009, a conforté cette transversalité et incité à la mise en place de stratégies collectives

de prévention et de sécurité à l'échelle des territoires, allant au delà des anciens Contrats Locaux de Sécurité.

Enfin, la Loi d'Orientation pour la Programmation et la Performance de la Sécurité Intérieure du 14 mars 2011 vient renforcer encore la compétence du Maire autour des enjeux de prévention et de sécurité sur sa commune et rend obligatoire la mise en place d'outils de prévention tels que les Conseils des Droits et Devoirs des Familles dans les Villes de plus de 50 000 habitants.

Déclinant cette politique à l'échelon départemental, un plan 2010-2012 a été élaboré par la Préfecture des Bouches du Rhône. Il définit l'ensemble des priorités au regard desquelles l'Etat collaborera avec les Maires au sein des instances locales telles que les Conseil Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

II - Le cadre d'action de la Ville d'Aix-en-Provence

Afin d'inscrire l'action de la Ville dans ce cadre de travail, le Conseil Municipal avait, par délibération 2009.1349, décidé de relancer son CLSPD. L'Adjointe déléguée à la Politique de la Ville et aux Centres Sociaux, a été chargée de présider cette instance par délégation du Maire.

Par ailleurs, la délibération cadre 2011-1006 du Conseil Municipal sur la Politique de Sécurité de la Ville d'Aix-en-Provence, adoptée le 26 septembre 2011, réaffirmait la volonté de la Ville d'adapter la structuration de ses services de sécurité aux évolutions délictuelles et institutionnelles.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réuni à deux reprises sur Aix-en-Provence: le 16 juillet 2010 et le 19 novembre 2010. Ces rencontres ont fédéré autour de la Ville, l'ensemble des institutions compétentes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, qu'il s'agisse des services de l'Etat (Préfet, Procureur, Direction Départementale de la Sécurité Publique, Education Nationale...), des collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional, Communauté du Pays d'Aix...) ou des associations de proximité ou spécialisées en matière de préventions, d'aide aux victimes, d'accès aux droits.

A cette occasion, l'ensemble des partenaires a affirmé sa volonté de travailler en coordination avec les thèmes déclinés dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance :

- Les actions de prévention auprès des mineurs (lutte contre l'absentéisme chronique et le décrochage scolaire, aide à la parentalité, rôle du parquet et du maire).
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux personnes, notamment les violences faites aux femmes (dispositifs de prévention des violences intrafamiliales, prise en charge renforcée des femmes victimes de violences et des victimes de vols à main armée et de violences aggravées).
- La prévention situationnelle et la vidéoprotection dans les espaces publics (*sécurisation des établissements scolaires, formation des opérateurs de vidéoprotection*).
- La prévention des conduites addictives (réduction des trafics et de leur accessibilité, favoriser l'engagement des jeunes par l'accès à l'emploi).

II - La mise en œuvre des travaux du CLSPD d'Aix-en-Provence

Pour ce faire, la mise en place d'une feuille de route permettra de mieux coordonner les actions opérationnelles sur les territoires.

Ce document, appelé Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sera signé par l'ensemble des partenaires et fera état de leurs engagements respectifs sur les trois ans à venir pour le territoire de la Ville d'Aix-en-Provence, déclinant ainsi de manière très précise le travail et les moyens collectifs mis en œuvre pour mieux lutter contre la délinquance. Il ne s'agira pas de se substituer aux compétences de chacun, mais bien de déterminer une stratégie commune, concertée et coordonnée.

Ce chantier débutera dès le mois de décembre 2011 et nécessitera une attention particulière de la part du Conseil Municipal. Si le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre naturel de conduite de ces travaux, des bilans d'étapes réguliers seront néanmoins restitués auprès de l'ensemble des élus.

Enfin, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a affirmé son intention d'accompagner l'Opération de Rénovation Urbaine concernant les territoires de Corsy et Beisson. A cet effet, l'ensemble des membres du CLSPD de la Ville d'Aix en Provence a acté la mise en œuvre d'une étude de sécurité spécifique afin d'anticiper au mieux les problématiques inhérentes à l'opération, tant au niveau de la configuration urbaine actuelle et à venir des lieux qu'au niveau de l'environnement du site. Si l'obligation de mener ce type d'étude ne s'applique pas au périmètre du projet ANRU de la Ville d'Aix en Provence, ce travail participera d'une démarche concertée en tout point pour un projet de qualité.

Pour accompagner ces travaux, un coordonnateur a été recruté au sein de la direction Politique de la Ville. En outre, un appel d'offre sous forme de Marché à Procédure Adaptée en deux lots a été lancé pour réaliser le diagnostic de sécurité au regard duquel sera élaboré la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (lot 1) et pour réaliser l'étude de sécurité publique au titre du projet de rénovation Urbaine dans le cadre d'un travail plus technique (lot 2).

Cet état des lieux de la délinquance nous permettra de mieux identifier nos priorités et de mettre en place des actions concertées avec nos partenaires (*Police Nationale, Justice, Inspection d'Académie, Collectivités...*) qui se déclineront sur les différentes thématiques de prévention pré-citées et devront être visibles au niveau territorial avec une acuité particulière sur les territoires prioritaires de la politique de la Ville et le Centre Ville.

III - La nécessité d'un partenariat étroit avec les autres institutions

Parce que le lancement de ces différents travaux résulte au premier chef d'une convergence d'objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et ses partenaires naturels en matière de prévention et de sécurité (*Police Nationale, Justice, Préfecture, Communauté du Pays d'Aix, Conseil Général, Conseil Régional, Inspection d'Académie...*), ces derniers seront sollicités tant pour leurs participations opérationnelles, que pour leurs apports financiers.

Il s'agit, à travers notre action, de fédérer un partenariat complet et réactif autour des enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est pourquoi il est nécessaire pour le Conseil Municipal d'affirmer à nouveaux l'intérêt majeur porté à la mise en place d'un cadre institutionnel de coopération fort qui aura pour rôle de donner une meilleure lisibilité de notre politique en la matière.

Dans cette perspective, il est impératif que Madame le Maire ou son Adjointe déléguée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance puisse accomplir les actes nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des travaux d'élaboration de la politique de coopération relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance sur le territoire de la Ville, qu'il s'agisse des demandes d'aides financières

et opérationnelles auprès des services de l'Etat, des Collectivités Territoriales ou encore d'organiser au mieux le suivi des travaux ainsi que leurs déclinaisons sur le territoire.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** le principe et la mise en œuvre des Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la Ville d'Aix-en-Provence.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l' Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à accomplir tous les actes inhérents à la bonne organisation de ce dispositif, qu'il s'agisse des demandes de subvention auprès des partenaires ou des conventionnements nécessaires .

2011.1363 - CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) - ADOPTION ET MISE OEUVRE DES STRATEGIES TERRITORIALES DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 13
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 39
Pour	: 39
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**